
ORDONNANCES MACRON,

C'EST TOUJOURS NON !

Le 12 septembre, les salarié-e-s ont réaffirmé leur exigence pour un droit du travail porteur de justice sociale et de progrès. Ils ont refusé des ordonnances libérales de Macron inspirées par les exigences du MEDEF et des patrons depuis des décennies ; exigences qui n'ont jamais supprimé le chômage et la précarité.

Les 200 manifestations, avec près de 500 000 personnes, sont aussi le reflet de nombreux arrêts de travail dans les entreprises,

En Ille et Vilaine, plus de 11 000 manifestants au total dans 5 rassemblements à Rennes, Fougères, Redon, Saint Malo et Vitré.

Des arrêts de travail significatifs à Canal +, STAR, CAF 35, EDF...

LES ORDONNANCES MACRON : UNE RÉGRESSION SOCIALE ACCRUE ET ASSUMÉE

- **Renvoi à l'entreprise de la quasi-totalité des droits** sur le travail de nuit ; sur le recours au CDD ; sur les « conditions et conséquences » de la rupture du CDI ; sur la santé et la sécurité ; sur les salaires -décentralisation de la négociation- ; sur l'emploi -part du salaire perçue lors de la mise en chômage partiel négociée dans chaque entreprise-, etc.
- **Plafonnement des indemnités en cas de licenciement.**
- **Extension du référendum pour faciliter l'adoption d'accords d'entreprise à l'initiative de l'employeur.**
- **Redéfinition du rôle de l'accord de branche et réduction de leur nombre pour tendre à la « moins-value » sociale.**
- **Regroupement des instances représentatives, disparition des CE, CHSCT et DP** : remise en cause du rôle du CHSCT, de sa personnalité juridique qui lui permet d'aller en justice, de faire des enquêtes ou de diligenter des expertises (par exemple sur les risques psycho-sociaux, les violences sexuelles, etc.), missions du CHSCT financées sur le budget du CE, baisse du nombre d'élue-s, et suppression des instances de proximité, les DP et les CHSCT.

La CGT d'Ille et Vilaine appelle à l'amplification de la mobilisation JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 et à la participation aux manifestations :

- | | | |
|------------|-------|-----------------------------|
| ✓ RENNES | 11h | Esplanade Charles de Gaulle |
| ✓ ST MALO | 11h | Médiathèque |
| ✓ REDON | 17h | Sous-Préfecture |
| ✓ FOUGERES | 17h30 | Place Aristide Briand |
| ✓ VITRE | 17h30 | Place Charles de Gaulle |

Dans chaque entreprise et service, décidons de l'action, de la généralisation de la grève sous toutes ses formes (1h, 2h, la journée...), de la participation aux rassemblements et manifestations.

TOUS ENSEMBLE

Pour gagner le retrait des ordonnances « Macron »

TOUS ENSEMBLE

Pour imposer des droits nouveaux et un code du travail renforcé pour toutes et tous.



Agissons ensemble, syndiquez-vous !

*Bulletin de syndicalisation à retourner à l'UD CGT 31 Bd du Portugal 35208
Rennes Cedex 2*

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse :

.....